



PROCÉDURES ÉLECTORALES

olympia
LE PLAISIR D'APPRENDRE À MIEUX COMMUNIQUER !



DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB TOASTMASTERS OLYMPIA

1. Le président¹ déclare l'assemblée générale ouverte en prenant soin de spécifier l'heure d'ouverture de l'assemblée.

2. Le président demande au secrétaire de l'assemblée de préciser si le quorum est atteint afin que nous puissions tenir l'assemblée générale.²

3. Le président explique les procédures électorales

■ Les officiers du club seront élus dans l'ordre suivant : huissier, trésorier, secrétaire, v.-p. recrutement, v.-p. relations publiques, v.-p. formation et président.

■ Le président annoncera le ou les noms des candidats pressentis pour chaque rôle et demandera que leur candidature soit proposée par un membre en règle du club et appuyée par un autre.

■ Par la suite, le président s'informerait auprès de l'assemblée pour voir si une autre personne est intéressée à occuper le même poste. Tout membre intéressé peut se proposer lui-même. Tout membre en règle peut aussi proposer quelqu'un d'autre. Cette proposition doit être appuyée par un autre membre en règle.

■ Le président demandera ensuite au candidat pressenti et aux autres candidats proposés s'il y a lieu, de confirmer leur intérêt pour le poste et s'ils acceptent de remplir le rôle pour lequel ils ont été proposés.

■ Dans le cas où il y a plus d'un candidat pour un poste, chaque candidat disposera d'une minute chronométrée pour tenter de convaincre les membres qu'il est la meilleure personne pour remplir le rôle convoité.



■ Après avoir entendu chaque candidat, l'assemblée sera invitée à voter et chaque membre devra inscrire le nom du candidat de son choix sur le bulletin de vote.

■ S'il n'y a qu'un seul candidat au poste, les membres en règle doivent aussi voter en inscrivant le nom du candidat sur le bulletin de vote.³

4. Une fois la procédure électorale expliquée, les élections peuvent débuter.

5. Lorsque les résultats ont été compilés, ils sont annoncés par le président.

6. Une fois les résultats connus, le président déclare la clôture de l'assemblée générale en prenant soin de préciser l'heure à laquelle l'assemblée se termine.



PROCÉDURE POUR LA COMPILATION DES VOTES

- 1. Les résultats sont compilés au fur et à mesure** par les deux scrutateurs⁴ en alternance.
- 2. À la fin du vote pour le premier officier,** un premier scrutateur ramasse les bulletins de vote et fait le décompte des résultats en prenant soin d'indiquer sur la feuille de rapport le nombre d'électeurs qui se sont prononcés en faveur, du ou des candidats; en défaveur du ou des candidats ou qui se sont abstenus de voter (par défaut).
- 3. Le second scrutateur** effectue la même chose pour l'élection du second officier. L'exercice se poursuit jusqu'à l'élection du nouveau président.
- 4. Après l'élection du dernier officier,** le président s'organise pour combler le temps qui reste avant l'annonce des résultats en demandant aux membres de raconter des blagues ou bien en leur demandant s'ils ont des questions à propos du fonctionnement du C.A.

¹ Pour simplifier la formulation de la procédure, les rôles sont indiqués au masculin seulement.

² Ce point n'est qu'une formalité, car avant le début de la rencontre, le secrétaire aura pris soin d'informer le président si le quorum est atteint ou non. Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est reportée à la semaine suivante, et ce, jusqu'à ce que le quorum soit atteint.

³ Cette nouvelle procédure exige que, préalablement à la rencontre, des bulletins de vote soient préparés par le président ou bien encore par tout membre du C.A. désigné pour remplir cette responsabilité. Aussi, avant le début de la rencontre, le président devra veiller à ce que l'huissier distribue les bulletins de vote. Sept bulletins de vote sont à prévoir, soit un pour chaque rôle.

⁴ Les scrutateurs sont nommés par le président avant le début de l'assemblée générale. Il doit s'assurer de nommer des membres qui ne sont pas officiers de Club.



PROCÉDURE POUR DÉTERMINER LE QUORUM

Avant de tenir l'assemblée générale, il est important de s'assurer qu'il y a quorum. Pour ce faire, le secrétaire se base sur les membres actifs du club et non pas sur les membres inscrits.

Est considéré comme membre actif tout membre présent au club le soir de l'assemblée générale qui a assisté à au moins une des trois rencontres précédant celle où se déroule l'assemblée.

À partir de la liste des présences, le secrétaire valide si tous les membres présents le soir de l'assemblée peuvent être considérés comme des membres actifs.

L'assemblée générale peut se dérouler si 50 % + 1 des membres présents sont des membres actifs.

Cette procédure n'est pas seulement valide pour la soirée électorale; elle est valide aussi pour toutes les assemblées générales qui se dérouleront durant l'année pour différents motifs, comme l'approbation du budget, ou la discussion d'un changement important dans les règles de fonctionnement d'un club.



Club Toastmasters Olympia

Locaux du Regroupement Loisir Québec
Stade Olympique
4545, av. Pierre-de-Coubertin
Salle Info-loisir
Montréal

Pour informations :

info@tmolympia.org
www.tmolympia.org

